

Les chenilles processionnaires

Le phénomène des chenilles processionnaires devient un vrai problème de santé publique.

Chaque année, le territoire de cette chenille s'étend. Il est lié au réchauffement climatique.

La chenille processionnaire est un nuisible dangereux pour les humains et les animaux. Elle possède des milliers de poils urticants qui seront libérés en cas de danger et causeront des réactions allergiques plus au moins graves qui vont de la simple urtication au choc anaphylactique. Sur les animaux, on constate souvent des nécroses de la langue (chien, cheval, ruminants...) Des accidents ont déjà eu lieu à Coulombs.

Certaines personnes ont agi contre ce fléau, d'autres pas.

Alors, nous avons décidé, ce problème nous concernant tous, d'éditer un arrêté municipal obligeant tous les citoyens de Coulombs à agir sur leurs propriétés. C'est en luttant tous ensemble que nous pourrions constater un recul de ce phénomène. La Mairie a déjà agi en faisant abattre 3 pins contaminés situés près des arrêts du bus scolaire.

Sur cet arrêté, nous précisons les modalités de lutte contre la chenille avec un calendrier des différentes étapes.

Vous trouverez toutes les informations techniques et pratiques sur 2 sites :

- www.lamesangevente.com (la mésange et le coucou sont les seuls prédateurs naturels de cette chenille)
- France chenilles : www.chenilles-processionnaires.fr

De même, nous tenons à préciser qu'en cas de location, c'est au locataire d'agir car cela fait partie de l'entretien du jardin (décret 87-712 du 26/08/1987 – article 7 de la loi 86.12.90 du 23/12/1986)

Le brûlage des végétaux contaminés sur le lieu d'abattage sera exceptionnellement autorisé avec déclaration préalable en Mairie et dans le respect total des consignes de sécurité qui vous seront données.

Nous vous demandons donc d'agir ensemble afin d'être efficaces et d'éviter des accidents graves.

N'oubliez pas de respecter les consignes de sécurité (vêtements, gants, lunettes...) et en cas d'infestation importante, n'hésitez pas à contacter des professionnels.

C'est en luttant ensemble que nous parviendrons à circonscrire le phénomène alors agissons.



P/Le Maire
Mme MONOT
4^{ème} Adjointe

